



## Motion sur l'avenir du corps

### Les Ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 10 et 11 décembre 2009

**RAPPELLENT** leur attachement au service public de l'aménagement et du développement durables, dont les ingénieurs des TPE ont été le fer de lance y compris au sein du ministère de l'environnement et ce depuis sa création en 1971 ;

**RAPPELLENT** leur capacité toujours démontrée d'adaptation aux évolutions de contexte et leur implication sans faille dans les réformes dès lors qu'elles n'avaient pas pour objectif la mise en coupe réglée du service public ;

**RAPPELLENT** leur attachement à un service public technique de l'Etat, garant de la bonne application des politiques publiques, de la pertinence, de l'impartialité et de l'économie des choix ;

**RAPPELLENT** leur indéfectible attachement au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers, gages de l'impartialité et de la qualité du service public ;

### SUR LE STATUT DU CORPS DES ITPE

**RAPPELLENT** que leur statut actuel n'est manifestement pas à la hauteur des fonctions qu'ils exercent dans les trois fonctions publiques et **REVENDIQUENT** un véritable statut à 3 grades correspondant à leur positionnement ;

**DENONCENT** les conditions inacceptables de déroulement de carrière et de rémunération au 1<sup>er</sup> niveau de grade et **EXIGENT** en conséquence la revalorisation complète de ce grade ;

**REVENDIQUENT** la conversion en grade de l'emploi fonctionnel d'ingénieur en Chef des TPE, permettant la reconnaissance des fonctions assurées par les ingénieurs des TPE et favorisant la mobilité inter-fonctions publiques et interministérielle ;

**EXIGENT** dans ce cadre l'obtention du HEB (hors échelle B) pour le 3<sup>ème</sup> niveau de grade, qui constitue une juste reconnaissance des fonctions de directions tenues et qui permet un accès légitime à ces emplois dans les 3 fonctions publiques ;

**RAPPELLENT** qu'une telle réforme doit s'accompagner de mesures complémentaires en gestion et en indemnitaire, en particulier au premier niveau de grade, et **RAPPELLENT** ainsi leurs motions sur la gestion et les rémunérations ;

**REVENDIQUENT** en conséquence la définition d'un pyramidage d'au moins 25 % sur le grade intermédiaire et 15 % sur le grade supérieur, permettant de répondre aux besoins des services à tous les niveaux de fonction et d'expertise ;

**FUSTIGENT** l'absence d'implication du ministre dans ce dossier en dépit de ses engagements et de ceux de son administration de faire aboutir cette réforme en 2008 puis en 2009 ;

**FUSTIGENT** en particulier les attermoissements, faux prétextes et obstacles supposés, qui n'avaient pour objectif que de repousser l'échéance de ce dossier jusqu'à l'ouverture du chantier de la catégorie A par la DGAFP ;

**DENONCENT** à cet égard les attaques répétées en gestion sur les postes de direction tenus par les ITPE, qui traduisent sans ambiguïté la volonté de remettre en cause le positionnement de notre corps comme corps A/A+, pour l'enfermer dans le « A type », en complète négation des fonctions réellement exercées ;

**PRENNENT** toutefois **ACTE** de la saisine de la DGAFP par la DRH en juillet 2009, mais **DENONCENT** l'insuffisance du projet transmis ;

**CONDAMNENT** l'inaction coupable du ministre sur ce dossier et l'absence d'engagement au bon niveau de son administration, qui fait à nouveau la démonstration de l'inanité du discours officiel sur la place de l'ingénieur au MEEDDM ;

**EXIGENT** l'engagement immédiat de la concertation selon un calendrier précis et rythmé pour un aboutissement en 2010 ;

## **SUR LA FUSION DES CORPS**

**CONDAMNENT** le scandale qu'a constitué l'annonce en CTPM, sans aucune concertation ni information préalable des syndicats représentatifs des ITPE, ITGCE et ITM, de la fusion de ces corps, nouvelle démonstration de la conception du dialogue social au sein du MEEDDM ;

**FUSTIGENT ET DEMENTENT** formellement le discours éhonté de l'administration qui prétend, sur le thème de la fusion des corps, parler en lieu et place du SNITPECT-FO, travestissant ses revendications pour mieux bloquer le dossier statutaire ;

**RAPPELLENT** que le SNITPECT-FO est disposé à la concertation sur la fusion de corps dès lors que les conditions exigées ci-après par le SNITPECT-FO sont réunies ;

**EXIGENT** à ce titre que la fusion ne soit pas un préalable à la négociation statutaire ;

**REFUSENT** la vision dogmatique de l'administration sur la fusion de corps et **EXIGENT** une véritable réflexion préalable sur la place de l'ingénieur dans les fonctions publiques ;

**EXIGENT** en conséquence que la concertation soit élargie au corps des IAE et **RAPPELLENT** à cet égard la parfaite concordance de vue du SNITPECT-FO et du SNIAE-FO, attestée par le courrier commun des deux syndicats du 12 novembre 2009 ;

**REVENDIQUENT** que tout projet de fusion s'accompagne d'une concertation globale incluant le statut, le positionnement et le dimensionnement du corps, la rémunération et la formation ;

## **SUR LE POSITIONNEMENT DU GROUPE DES ITPE**

**RAPPELLENT** que le groupe des ingénieurs des TPE a fait la démonstration de ses capacités à exercer à tous les niveaux de fonctions, y compris sur les postes de direction, dans des fonctions et des métiers d'une très grande diversité et en constant renouvellement ;

**EXIGENT** en conséquence qu'il garde sa place à tous ces niveaux de fonction dans tous les services, en particulier pour les emplois de chefs de service déconcentrés des DDI et des DREAL ;

**RAPPELLENT** que les restructurations profondes des lieux d'exercice des ITPE et les évolutions de leur champ d'activité rendent plus que jamais indispensable l'ouverture du chantier de rédaction de la note d'orientation du corps ;

**FUSTIGENT** le retard coupable pris sur ce dossier, toujours annoncé mais jamais ouvert ;

**EXIGENT** en conséquence la rédaction de cette note sans délai et en concertation, afin de définir la vocation, le positionnement, les métiers et les fonctions des ITPE ;

**EXIGENT** que soit menée dans ce cadre une réflexion sur la définition et la caractérisation de ce que sont aujourd'hui les différents niveaux de fonction des ITPE et la mise en adéquation des modalités de gestion du corps ;

## Sur l'ENTPE

**SE FELICITENT** du travail intensif mené pour élaborer le projet stratégique de l'école adopté par le conseil d'administration du 4 décembre 2009 ;

**PRENNENT ACTE** de l'important travail de réflexion et d'adaptation pour affirmer la formation de l'école dans les champs de l'aménagement et du développement durables et **DEMANDENT** la poursuite de cette démarche, notamment au regard des priorités définies par les politiques publiques du MEEDDM ;

**EXIGENT** le déploiement des moyens nécessaires et **RECLAMENT** la mise en œuvre concrète du projet stratégique dès l'année 2010 dans le cadre d'un programme d'action rapide, échelonné et complet et **EXIGENT** le déploiement des moyens nécessaires ;

**EXIGENT** que l'ENTPE assure la formation initiale et continue des ingénieurs du développement durable en leur donnant un socle de connaissances qui leur permette, dans l'ensemble de la sphère publique et privée, d'acquérir et d'approfondir leurs compétences individuelles au service de la compétence collective et de construire des parcours professionnels riches et diversifiés ;

**DEMANDENT** que l'ENTPE examine les évolutions nécessaires du contenu de la formation initiale afin de l'adapter au nouveau périmètre du MEEDDM en lien avec le projet stratégique de l'école ;

**EXIGENT** qu'un effort conséquent se poursuive pour remettre à niveau la formation continue et continuée, au demeurant indispensable au repositionnement des ITPE ;

**SE FELICITENT** de la réalisation du cycle supérieur de développement durable du MEEDDM à l'ENTPE et du partenariat ainsi développé avec l'IFORE ;

**RECLAMENT** que ce cycle soit ouvert aux cadres dirigeants des fonctions publiques et aux ingénieurs des TPE en charge de la coordination des politiques de développement durable au sein des ministères ;

**RECLAMENT**, suite à la convention cadre de partenariat MEEDDM-CNFPT, l'aboutissement rapide de la convention entre l'ENTPE et le CNFPT sur la formation initiale, continue et post-recrutement des ingénieurs de la FPT ;

**EXIGENT** que l'ENTPE soit positionnée sur la préparation du concours d'ingénieur en chef territorial ;

**RECLAMENT** une ambition renouvelée et concrète pour positionner l'école dans le concert de l'enseignement supérieur, au sein des instances de recherche et du RST ;

**EXIGENT** une véritable politique de communication de l'école notamment à destination des étudiants et des milieux professionnels ;

**MANDATENT** la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces revendications.